



SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR
L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE**

2014 - 2017

Approuvée par:

Date d'approbation / de mise à jour:

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE¹

Avec ses 180 000 habitants, So Tomé-et-Principe est l'un des plus petits pays d'Afrique en terme de population. Pays indépendant du Portugal depuis 1975, il est caractérisé par les défis liés à sa géographie insulaire (formé de deux îles distinctes), par sa spécificité culturelle et linguistique², par son économie agricole peu diversifiée³, avec une forte dépendance des importations y compris des denrées alimentaires.

En 2013 le revenu moyen par habitant était de 1 609 US\$ (Banque mondiale). Le pays est classé 142^{ème} sur 187⁴ pays dans l'indice de développement humain, ce qui le place dans la catégorie des pays à développement humain moyen, en dessus de la moyenne enregistrée en Afrique subsaharienne. Pourtant, en 2008, plus de 50% de la population du pays vivait encore dans des conditions de pauvreté extrême. Le pays reste classé parmi les pays moins avancés⁵ et fragiles par la Banque mondiale.

Sur le plan politique, Sao Tomé-et-Principe est une démocratie apaisée bien que récemment secouée par quelques crises gouvernementales liées à certaines difficultés de cohabitation. Suite aux élections législatives, locales et régionales d'octobre 2014, un nouveau gouvernement est entré en fonction (novembre 2014) confortablement appuyé par une solide majorité parlementaire.

La société civile de Sao Tomé-et-Principe trouve ses origines peu après l'indépendance et lors de la réforme agraire à la fin des années 80, où plusieurs organisations agricoles sont nées pour réclamer l'obtention et la gestion des terres⁶. Mais c'est surtout dans les années 90, avec le processus de démocratisation et la dynamique instaurée par des agences des Nations unies et des ONG internationales, que les OSC à Sao Tomé-et-Principe ont commencé à proliférer. En plus des organisations agricoles, il existe dans le pays une pléthore d'ONG, d'organisations professionnelles comme le barreau (association d'avocats) et des regroupements d'entrepreneurs, ou encore des organisations corporatistes comme les associations de d'enseignants et les associations de journalistes ainsi que des syndicats.

Pour mieux s'engager avec les autorités publiques et les organismes internationaux, 44 organisations nationales et étrangères travaillant dans le pays ont constitué en avril 2001 la Fédération des organisations non gouvernementales de Sao Tomé-et-Principe (FONG – STP), avec pour ambition principale de coordonner et de promouvoir le renforcement de leurs activités. Plus récemment, à travers la FONG et en créant aussi des liens avec les autres structures plus indépendantes, la société civile du pays a cherché à renforcer son implication dans les politiques publiques. La faiblesse généralisée des institutions nationales et locales, surtout dans la fourniture de services essentiels de qualité et dans la lutte contre la pauvreté, de même que le contexte socio-économique du pays, font que les attentes des partenaires au développement par rapport au secteur associatif restent très élevées, notamment dans la concrétisation des Objectifs du Millénaire.

Bien que ces organisations de la société civile (OSC), surtout les ONG, soient nombreuses à Sao Tomé-et-Principe par rapport à la taille du pays, représentant un vrai partenaire pour les autorités nationales et les collectivités locales, elles se sont souvent substituées à l'État dans plusieurs secteurs, en particulier en fournissant des services à la population dans les secteurs sociaux.

¹ L'UE considère que les organisations de la société civile (OSC) englobent toutes les structures non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des personnes s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques" Extrait de la Communication COM(2012)492 de la Commission européenne.

² La langue officielle du pays est le portugais dans une région, l'Afrique centrale, ou la langue de travail dominante est le français.

³ La culture du cacao génère 85% des recettes d'exportations de Sao Tomé-et-Principe.

⁴ 2013 aussi.

⁵ Le budget de l'Etat provient actuellement au 90% de l'aide internationale. Les principaux bailleurs internationaux sont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), les Nations unies, l'Union européenne, le Portugal, la France, Taiwan, et plus récemment le Brésil et l'Angola.

⁶ Source : Carolina Cravo, Laure Londaitzbehere, Olívio Diogo, Sónia Sousa "Estudo Diagnóstico das ONG em São Tomé e Príncipe", Associação para a Cooperação entre os Povos (ACEP) et FONG-STP avec l'appui financier de l'IPAD, 2010.

Enfin, il est à noter que jusqu'à présent elles restent des structures extrêmement liées aux dynamiques de la coopération internationale et des agences opérantes dans le pays, qui représentent leur première source de financement.

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Contrairement à la plupart des pays de la région, les relations institutionnelles entre l'État et la société civile sont relativement apaisées à Sao Tomé-et-Principe. En effet, l'environnement pour l'action des OSC ne présente pas de restrictions particulières d'un point de vue juridique et réglementaire.

La Constitution du pays reconnaît les droits d'association et de grève, la **loi 8/2012 de Juillet 2012** établit quant à elle le cadre juridique pour la constitution et le fonctionnement des organisations non gouvernementales. Elle considère comme ONG : *« les associations, fondations et autres institutions de droit privé à but non lucratif, à l'échelon national et international, constituées dans les termes de la loi générale, ayant comme objectif l'exercice d'activités d'intérêt reconnu pour le pays, notamment dans les domaines économique, social, culturel, environnemental, scientifique, caritatif ou philanthropique, et qui contribuent à la satisfaction des besoins primaires des populations dans le but d'améliorer leurs conditions de vie »* (Article 2).

Par ailleurs, en pratique les droits civiques sont largement respectés et l'enregistrement de nouvelles organisations qui s'effectue au niveau du Ministère de la Justice ne pose pas de difficultés particulières⁷.

Le cadre légal prévoit également que les ONG nationales et étrangères constituées dans les termes de la loi, puissent accéder au statut "d'organisation non gouvernementale d'intérêt public (ONGIP)", lorsque le gouvernement en reconnaît l'utilité publique. Ces organisations acquièrent alors des devoirs et des droits additionnels, qui incluent par exemple l'exonération fiscale et de droits de douanes, ainsi que le droit de se prononcer sur les questions relatives à la définition des politiques nationales dans les domaines de leur intervention et spécialisation (Articles 19 à 36). Cependant, il n'y a que deux organisations qui ont obtenu le statut d'ONGIP jusqu'ici, et qui peuvent donc bénéficier des avantages précités⁸.

Un appui « technique et financier » par l'Etat « aux programmes, projets et actions de coopération conçus par les ONG » est rendu possible à travers « des protocoles de coopération » avec les OSC (Article 12). La participation des OSC dans l'élaboration des politiques nationales est aussi prévue dans la Loi (Article 16). Toutefois, les organisations de la société civile à Sao Tomé-et-Principe restent presque totalement dépendantes de l'appui financier extérieur (notamment des agences des Nations unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et des coopérations bilatérales), et sans soutien organisationnel et financier de la part de l'Etat. Quelques organisations ont récemment engagé des efforts en vue de mobiliser des ressources internes, mais ces initiatives se situent encore à un stade embryonnaire.

L'existence d'un cadre juridique aussi clair, qui facilite les relations entre les OSC et l'État, peut jouer un rôle important pour surmonter certaines difficultés rencontrées dans les relations entre la société civile et ce dernier. Même si le cadre légal ne prévoit pas la mise en place d'un cadre d'interaction permanent entre l'Etat et la société civile. Il est également important à signaler que, la loi n'a pas été que partiellement appliquée. Ceci est dû à son caractère très récent, et à ce qu'aucun décret d'application n'a été pris jusqu'à présent pour en faciliter la mise en œuvre. Bien que la Constitution garantisse aussi la liberté d'expression, qui est également respectée dans la pratique, il n'existe pas beaucoup de canaux de communication en dehors de ceux contrôlés et gérés par l'Etat. Dans les zones rurales, les radios communautaires sont très écoutées, tandis que l'accès à l'internet est en pleine croissance en particulier chez les jeunes notamment dans les zones urbaines du pays. Le droit d'accès à l'information publique, qui est inscrit dans la

⁷ En fait, il est relativement facile d'enregistrer une nouvelle OSC à Sao Tomé-et-Principe. Ceci a eu pour conséquence, dans les deux dernières décades une prolifération d'OSC dans le pays. Le diagnostic ACEP-FONG-IPAD 2010, estimait le nombre d'organisations présentes à STP à plus de 150. En réalité, toutes ces organisations n'étaient ou ne sont pas toujours fonctionnelles. Souvent, les nouvelles organisations sont créées simplement profiter de nouveaux financements étrangers et n'ont donc qu'une durée de vie très limitée.

⁸ Point important dans un pays insulaire où les organisations ont besoin d'importer la plupart des équipements leur permettant d'exercer leurs activités.

Constitution, ne fait pas l'objet d'une loi spécifique opposable aux fonctionnaires et il y a en pratique une certaine rétention de l'information⁹.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Comme indiqué précédemment la typologie des OSC dans l'archipel est relativement variée. Il y a entre autres des organisations de producteurs agricoles (unions, coopératives de base), des ONG de développement, des organisations de défense droits humains, des syndicats, des organisations professionnelles, des organisations religieuses et des groupements de base (mutuelles, associations locales). La plupart de ces organisations travaillent dans les secteurs sociaux, et seule une minorité est active dans la gouvernance. Selon *l'Étude diagnostique des ONG à Sao Tomé-et-Principe*¹⁰, l'intervention des OSC est clairement visible dans les zones les plus reculées du pays en appui aux communautés là où les besoins fondamentaux sont les plus urgents notamment à travers des prestations de service dans les secteurs tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, la sécurité alimentaire, les droits humains, la promotion socioculturelle, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la jeunesse et l'enfance.

Récemment, des OSC se sont regroupées en réseaux thématiques pour des actions de plaidoyer au niveau national. C'est le cas du « Réseau national de la société civile pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle » et du « Réseau pour la conservation de la biodiversité » (REDEBIO). Ces plateformes sont des interlocuteurs reconnus par les institutions étatiques. Des organisations telles que l'Association des femmes juristes, l'Ordre des avocats, l'Association des économistes et, plus récemment, le Centre d'intégrité publique¹¹, cherchent également à jouer un rôle plus important d'information, de plaidoyer et de contrepoids sur des dossiers d'intérêt public et social, comme aussi de contrôle de l'action publique ("watchdog"). Ils reçoivent des appuis de l'UE et d'autres partenaires. Actuellement, un « Réseau de la société civile pour la bonne gouvernance » est en cours de mise en place par la FONG¹².

Le caractère démocratique du régime politique et la dimension très réduite du pays favorisent le dialogue et également la prise en considération des opinions et des contestations de la société civile de la part des autorités nationales et locales.

On note également une prise de conscience croissante au sein de la société civile que les actions centrées exclusivement sur la mise en œuvre des projets (prestation de service) ne permettent pas de répondre dans la durée les problèmes de développement, qui nécessitent, par contre, un débat préalable et une participation effective à la formulation et au suivi des politiques qui les encadrent. Cette vision est également partagée par les autorités, la volonté du nouveau premier ministre d'établir des mécanismes pour impliquer la participation de la société civile dans l'élaboration du budget de l'Etat à partir 2015 est en cela révélateur. Le premier ministre, pour préparer le budget de l'État – 2015, a en effet utilisé la méthodologie dite du "budget du citoyen". Il a ainsi visité tous les districts du pays, donnant l'opportunité à la société civile (organisée ou non) d'exprimer ses préoccupations et de transmettre ce qu'elle considère être les priorités d'investissement de l'Etat pour 2015.

Ceci constitue une nouveauté absolue dans le pays, et un point d'entrée possible pour plus de dialogue et collaboration entre l'Etat et la société civile.

⁹ Il est à noter cependant l'existence d'un Centre d'Information sur le pétrole, situé au sein de la Bibliothèque nationale de Sao Tomé. Ce centre, qui a été créé et fonctionne avec l'appui du PNUD, représente un cas liminaire d'information ouverte au public.

¹⁰ Cette étude, préparée en 2010 par la FONG en partenariat avec l'ONG portugaise ACEP et avec l'appui financier de l'Institut Portugais d'Appui au Développement (IPAD), constitue jusqu'à présent la seule étude existante sur la société civile à STP. Il est disponible en ligne dans la version originale en portugais: [www.acep.pt/portals/0/documentos/livros/fong_online .pdf](http://www.acep.pt/portals/0/documentos/livros/fong_online.pdf).

¹¹ Le CIP, créé en suivant l'exemple de l'organisation mozambicaine homonyme, a comme mandat le suivi des politiques publiques et du budget de l'Etat, et constitue la première organisation de la société civile santoméenne impliquée dans l'amélioration de l'accès à l'information publique sur ces questions.

¹² Avec l'appui de l'ONG portugaise ACEP, avec financement de l'Union Européenne et du Portugal. Ce réseau a fait ses premiers pas dans le domaine du suivi des travaux et contrats publics, et compte également mobiliser des journalistes pour travailler sur la redevabilité et le budget national. La création d'un Observatoire de la Société Civile est aussi en discussion.

1.3 CAPACITÉS

Les principaux défis de la société civile de Sao Tomé-et-Principe sont la faible existence institutionnelle des structures des OSC, qui se fondent principalement sur le volontariat, avec peu d'équipes permanentes, ainsi que la dépendance totale des agences internationales pour les financements. Pratiquement aucune organisation ne dispose de financement institutionnel (*core funding*) et elles fonctionnent entièrement grâce aux financements liés à des projets de la coopération internationale. La coordination et la communication entre les OSC restent faibles et les efforts de la FONG ne répondent pas aux attentes des OSC en matière d'appui dans la recherche de fonds¹³.

Il y a eu des initiatives pour renforcer les capacités des petites organisations mais en général orientées vers la recherche de financement, c'est le cas de l'appui octroyé par la Banque mondiale, il y a quelques années, à travers la mise à leur disposition d'un consultant auprès de la FONG, afin de les assister dans l'identification des projets à présenter aux bailleurs. Les résultats de l'expérience se sont révélés mitigés : certes un nombre plus grand d'organisations avait obtenu des financements, mais leurs capacités de gestion financière et de rapportage sont restées insuffisantes.

Les deux projets de renforcement des capacités de la société civile soutenus en deux phases (2009-2012 avec financement portugais¹⁴, et 2013-2016 avec financement de l'UE et du Portugal¹⁵), nés de la collaboration entre l'ONG portugaise ACEP et la FONG, constituent une véritable poussée vers la consolidation des capacités institutionnelles (capacité de négociation, de communication, de mobilisation des différents acteurs et d'articulation autour d'enjeux concrets) et de gestion financière des organisations de la société civile à Sao Tomé-et- Principe. Dans la première phase, le focus était plutôt centré sur le renforcement de la Fédération dans son rôle de catalyseur de la société civile dans le pays. La deuxième phase se focalise surtout sur le développement du rôle de la société civile dans la vie publique, les processus de gouvernance et dans le suivi des politiques nationales, à travers la création d'espaces de dialogue et de débats sur les politiques publiques et de développement.

¹³ Source : étude diagnostique de 2010.

¹⁴ Le nom du projet était "*Reforço da FONG-STP e dos recursos de apoio às ONG*" avec financement de l'IPAD.

¹⁵ Le projet "*Sociedade civil pelo desenvolvimento: comunicação, capacitação e advocacia*" (« Société civile pour le développement, communication, habilitation et plaidoyer ») est financé par le programme thématique de l'UE ANE-AL. Le projet a débuté en 2013 et est mis en œuvre par l'ONG portugaise ACEP en partenariat avec la FONG, qui est responsable des activités sur le terrain.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

Sao Tomé-et-Principe reste un pays fortement dépendant de la coopération internationale. L'intervention des partenaires techniques et financiers au développement, ainsi que leurs choix et priorités, ont un impact considérable sur les dynamiques et l'évolution de la société civile dans le pays. Cette dernière reçoit l'appui, d'un grand nombre d'intervenants en particulier l'Union européenne, le Portugal, la France, ainsi que certaines agences des Nations unies.

Dans le cadre la coopération bilatérale de l'UE avec Sao Tomé-et-Principe à travers les 9^{ème} et 10^{ème} FED, il n'y a pas eu d'enveloppe spécifique dédiée au renforcement des capacités de la société civile à l'instar de la plupart des autres pays ACP. Toutefois, dans la mise en œuvre de ces PIN, plusieurs OSC ont bénéficiées d'appuis financiers pour la mise en œuvre de projets en tant que prestataires de services notamment dans l'agriculture et les infrastructures routières. Le programme thématique ANE-AL¹⁶ a été mis en œuvre par la Délégation de l'UE basée à Libreville au Gabon à partir de 2010. Six (6) projets ont été alors financés dans le cadre de ce programme pour la période 2011-2013, tous initiés par des ONG européennes qui travaillent avec des partenaires locaux. Les domaines d'intervention de ces projets sont la pêche, la sécurité alimentaire, le développement agroalimentaire et la gestion des déchets. Le seul projet financé dans le domaine de la gouvernance¹⁷, vise à renforcer les capacités de la société civile dans le plaidoyer et communication pour renforcer son rôle comme acteur de développement. Dans le cadre de ce projet, des formations visant à fournir aux membres de la société civile et des médias des outils leur permettant d'influencer les politiques publiques ont été organisées. Par ailleurs, des études et des manuels ont été produits pour renforcer les outils à disposition des OSC. Parmi les autres interventions de l'Union européenne en faveur de la société civile, il convient de citer le projet régional pour les pays PALOP et Timor-Leste de renforcement des compétences techniques et fonctionnelles des institutions supérieures de contrôle (ISC), des parlements nationaux et de la société civile (PALOP TL - Pro ISC). Financé dans le cadre du 10^{ème} FED régional (pays PALOP et Timor Leste), ce projet a démarré en janvier 2014 pour une période de trois ans. Les résultats attendus de ce projet sont le renforcement des capacités pour le suivi et l'audit des ISC sur les finances publiques dans cinq pays d'Afrique et le Timor-Leste, ainsi que le développement des capacités de contrôle des finances publiques par les parlements et la société civile dans un contexte d'apprentissage par les pairs. Le projet est mis en œuvre par le PNUD dans les six pays cibles, parmi lesquels Sao Tomé. Certainement, il faudra s'assurer que les activités mise en œuvre dans le cadre de ce projet puissent être complémentaires avec l'appui budgétaire, qui sera octroyé dans le cadre du 11^{ème} FED, ainsi qu'avec d'autres interventions visant à renforcer les capacités de la société civile en matière de suivi des politiques publiques et du budget.

L'appui à la société civile de Sao Tomé-et-Principe par le **Portugal** est fourni à travers : (i) une ligne de financement pour les ONG portugaises, qui exécutent des projets en partenariat avec des OSC locales ; (ii) des projets de la coopération portugaise exécutés par les ONG portugaises, et (iii) l'appui à la société civile locale surtout dans le domaine de la protection sociale. Les fonds de l'Institut Camões¹⁸, responsable de la ligne de financement spécifique pour la société civile, couvrent généralement jusqu'à 75% du montant total de ces projets¹⁹. Sur la même ligne, l'Institut s'est parfois associé à l'Union européenne pour cofinancer des projets plus importants, en donnant entre 20% et 25 % du montant total de chaque projet²⁰. 38 projets ont été financés sur cette ligne entre 2002 et 2013, pour un budget total de 2,5 millions d'euros. Pendant la période 2012-2013, l'Institut a cofinancé 11 projets (dont 5 en partenariat avec l'UE), pour un montant de 1,6 million d'euros, dont 4 encore en cours d'exécution²¹. En outre, les projets structurants dans le cadre de la santé et l'éducation sont exécutés par l'ONG portugaise Instituto Marquês de Valle Flôr. Le Portugal

¹⁶ « Programme thématique Acteurs non étatiques et autorités locales », qui en 2014 a changé de dénomination en prenant celle de « OSC-AL » (Organisations de la société civile et autorités locales) ;

¹⁷ "Sociedade civil pelo desenvolvimento: comunicação, capacitação e advocacia", voir note 14.

¹⁸ Institut pour la coopération et la langue du Ministère des Affaires étrangères portugais.

¹⁹ Le restant 25% doit être financé par des ressources internes, ou par des fonds en provenance d'autres bailleurs.

²⁰ Il n'y a aucun accord formel mais c'est un usage régulier.

²¹ Dans ce groupe on compte aussi le « Programme de renforcement des acteurs décentralisés » entre la Câmara Distrital de Água Grande à Sao Tomé et la Câmara da Ilha do Maio à Cap Vert.

appuie aussi plusieurs OSC dans le développement d'un « Réseau de protection sociale pour Sao Tomé- et-Principe », avec la participation, entre autres, de la Santa Casa da Misericórdia.

Jusqu'en 2012, la **France** a soutenu la société civile de Sao Tomé-et-Principe à travers le Fonds social de développement (FSD), un outil budgétaire pluriannuel qui consacrait environ 180 000 € par an à des microprojets de proximité portés par des ONG. Les projets se concentraient dans le domaine de la protection de l'environnement²² et, dans le domaine de l'éducation et de la santé. A partir de la fin 2012, le FSD n'a plus été disponible et les actions françaises envers la société civile ont considérablement diminuées. En 2014, le budget de coopération²³ est essentiellement consacré au soutien de l'enseignement du français sur l'archipel et à l'action culturelle. La France fermera l'antenne de son Ambassade à Sao Tomé-et-Principe à l'été 2015. Par la suite, les équipes de l'Ambassade de France à Libreville (Gabon) seront chargées du suivi des actions françaises sur l'archipel.

Bien qu'ayant cessé ces activités dans le pays, la **coopération espagnole** a appuyé la société civile à Sao Tomé-et-Principe de 2008 à 2012. Cinq ONG locales²⁴ et cinq européennes ont bénéficiées de subventions durant cette période dans les domaines de la pêche, du tourisme, de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets, de la protection de l'environnement et de l'agriculture. Chaque année un appel à propositions était lancé et les ONG pouvaient présenter des projets dans les domaines prioritaires de la coopération espagnole. Un appui de proximité était assuré dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les agences des Nations unies les plus actives dans le domaine de l'appui à la société civile à Sao Tomé-et-Principe sont le PNUD et l'UNICEF. Le **PNUD** fournit un appui à deux ONG nationales dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité de genre, en vue de renforcer leur rôle de plaidoyer. Il met également en œuvre le projet régional de l'UE sur le renforcement des compétences techniques et fonctionnelles des institutions supérieures de contrôle, du Parlement et de la société civile²⁵. L'**UNICEF** quant à elle a appuyé en 2011 la FONG afin de jouer son rôle dans le processus d'élaboration de la loi des ONG (loi 8/2012) régissant les ONG dans le pays. Chaque année, environ 10 000 dollars sont attribués à travers la FONG aux OSC et organisations religieuses. Des accords plus importants sont signés avec les ONG internationales présentes dans le pays (comme Helpo, la Croix-Rouge et Médecins du monde), qui reçoivent plus de 50 000 dollars. En sus, le système des Nations unies organise annuellement depuis 2012 une « *Mesa de concertação* » (Table de concertation) entre les bailleurs de fonds, le gouvernement et la société civile, avec l'objectif d'échanger sur les interventions que chaque entité appuie et de les comparer avec les priorités du gouvernement, et d'améliorer la coordination pour éviter les duplications d'intervention.

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dès son démarrage en 2010, le programme thématique ANE-AL a été décisif en matière de promotion du dialogue des acteurs européens (surtout UE et Portugal) avec la société civile dans le pays. Les mécanismes utilisés pour les consultations de l'UE et le dialogue avec les OSC locales sont des réunions *ad hoc*, souvent organisées avec l'aide des ONG européennes présentes dans le pays et la FONG, surtout à Sao Tomé, et moins fréquemment à Principe. Néanmoins, la Délégation entretient des relations plus régulières principalement avec les ONG européennes enracinées dans le pays (surtout celles qui sont bénéficiaires des projets UE depuis plusieurs années) qui jouent un rôle d'intermédiaire entre elle et la société civile locale, ainsi qu'avec quelques ONG nationales bien structurées et la FONG.

Dans le cadre de la programmation de la coopération UE-Sao Tomé-et-Principe, la Délégation a organisé une réunion avec les OSC pour les informer du choix de deux priorités pour le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED). Dans le cadre de la formulation de la stratégie 2014-2020 pour le programme thématique ANE-AL, une réunion consultative a été organisée avec l'appui de la FONG. Les lignes directrices du programme ont été présentées dans un atelier avec des représentants d'une trentaine d'OSC, qui ont pu

²² Avec l'ONG santoméenne MARAPA.

²³ 250 000 €.

²⁴ Cruz Vermelha de Sao Tomé-et-Principe, MARAPA, ADAPPA, Roçamundo et Natcultura.

²⁵ PALOP TL -Pro ISC. L'ONG nationale CIP et la Plateforme pour les droits de l'homme et l'égalité des sexes sont les deux OSC nationales qui bénéficieront de ce projet avec une activité de formation des OSC (y compris les médias) dans le contrôle et les politiques budgétaires.

exprimer leurs points de vue sur les domaines prioritaires à considérer par le programme thématique de l'UE dans les prochaines années.

Il est également à signaler que dans le cadre de l'accord sur la pêche entre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et l'Union européenne, actuellement en vigueur depuis 2007, il y a eu des consultations préalables avec la société civile du pays avant et pendant les négociations des accords et des protocoles, notamment avec les associations de pêcheurs. Néanmoins, c'est le gouvernement qui est responsable du dialogue structuré avec la société civile sur le dossier pêche et les questions stratégiques débattues lors des consultations ne sont connues par l'UE qu'à travers les positionnements de l'Etat partenaire.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Eu égard à l'absence de difficultés substantielles et/ ou de restrictions particulières aux activités des organisations de la société civile dans le pays, jusqu'à présent la Délégation de l'Union européenne n'a pas été véritablement impliquée dans le dialogue sur les politiques pour créer un environnement propice pour la société civile. Néanmoins, un dialogue politique avec le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe existe.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (MAINSTREAMING)

Bien qu'il y ait eu un certain degré de prise en compte des OSC dans les 9^{ème} et 10^{ème} FED dans les secteurs d'intervention de l'Union européenne principalement dans un rôle de prestataires de services, on ne peut pas parler d'une véritable intégration « mainstreaming » de la dimension société civile dans l'ensemble de la coopération de l'UE avec le pays. Par ailleurs, leur participation aux programmes bilatéraux reste assez faible et peu structurée, sans un rôle accru dans le dialogue autour des programmes. Un saut qualitatif est pourtant nécessaire pour structurer et formaliser le rôle de ces acteurs dans la bonne gouvernance, bien au-delà de la seule prestation de services, afin de participer à l'élaboration de politiques inclusives à différents niveaux pour mieux répondre aux nécessités des populations. La programmation du 11^{ème} FED ne semble pas avoir tenu compte de ces aspects qui permettent une voie d'accès à l'activité de la société civile dans les deux nouveaux secteurs de concentration identifiés (l'eau et l'assainissement, et l'appui aux filières agricoles d'exportation²⁶). En particulier, l'intervention dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la plus importante en termes d'enveloppe financière²⁷, et qui pourra envisager un appui budgétaire sectoriel, vise parmi ses objectifs principaux à renforcer la **gouvernance** du secteur devra pouvoir trouver une place pour la société civile conformément aux guidelines de l'appui budgétaire et du document de référence n°12 (« Comment les impliquer les acteurs non étatiques dans les nouvelles modalités de l'aide ») de la Commission européenne.

Le futur programme thématique OSC-AL 2014-2020 (qui débutera en 2015) devrait ainsi se focaliser sur la promotion de formes innovatrices d'interactions des OSC dans le processus de formulation et de suivi de politiques publiques locales, en visant à la coproduction d'actions de développement (économique et sociale) et de bonne gouvernance.

Pour ce qui est des autres bailleurs européens, il faut souligner que le Portugal intègre la dimension la société civile dans tous ces domaines de la coopération avec Sao Tomé-et-Principe principalement dans une logique de prestataires de services sociaux, en considérant que Sao Tomé-et-Principe se retrouve parmi les pays les moins avancés (PMA).

²⁶ Ceci tranche avec le passé, où les interventions se faisaient principalement dans le domaine des infrastructures routières.

²⁷ 72,5% du montant total. L'enveloppe totale pour Sao Tomé-et-Principe pour la période 2014-2020 est de 28 millions d'euros, mais il n'est pas prévu d'enveloppe financière spécifique pour l'appui au renforcement de la société civile.

2.4 COORDINATION

A Sao Tomé-et Principe, il n'existe pas de mécanisme formel de coordination entre les partenaires techniques et financiers (PTF), mais les Nations unies et en particulier le PNUD organise des réunions *ad hoc* avec les PTF et le gouvernement, où les membres de la société civile sont également conviés. Dans un souci d'améliorer la coordination de l'aide, les Nations unies ont appuyé par le passé la création et le fonctionnement d'une Unité de coordination de l'aide (UCA) auprès d'un ministère national. Toutefois, cette unité n'est plus du tout fonctionnelle actuellement, le défi principal étant l'appropriation au niveau du Ministère des Affaires étrangères ou celui du Plan et des Finances. La formation d'un nouveau gouvernement, à la fin du mois de novembre 2014, devrait clarifier la question et permettre à l'UCA de redevenir fonctionnelle, toujours avec l'appui des agences des Nations unies.

S'agissant de la coordination régulière entre l'UE et les Etats membres (EM) sur les questions liées à l'engagement avec la société civile locale, elle n'est pas simple car seul le Portugal à une ambassade sur l'île. Il y a cependant des rencontres ad hoc notamment pendant les exercices de programmation.

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Il y a plusieurs enseignements tirés de l'engagement de l'UE avec la société civile à Sao Tomé-et-Principe qui sont structurés sous forme de l'analyse SWOT suivante. Celle-ci se base sur une analyse documentaire et sur des consultations avec la DUE et les autres PTF²⁸. Une telle lecture panoramique devrait faciliter l'identification de priorités pour l'engagement futur de l'UE (voir section 3 de cette feuille de route).

Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation de l'importance de l'appui régulier à la société civile au moment où la plupart des bailleurs se sont progressivement retirés ; - Appui concerté à la structuration de la société civile ; - ONGI jouent un rôle de catalyseur de la société civile locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendances à financer les projets dans une logique de prestation de services plutôt que dans une logique processus ; - Faible complémentarité entre les différents intervenants en appui à la société civile ; - L'instrument dominant « Appel à proposition » n'incite pas les OSC à définir une stratégie d'action cohérente et une trajectoire propre de développement institutionnel comme acteur de gouvernance ; - Absence de prise en compte des préoccupations des OSC émergentes ; - Absence d'un dialogue structuré avec la société civile ; - Absence d'un dispositif d'accompagnement de la SC (pas de programme géographique avec une AT) ; - Pas d'inscription d'un appui spécifique à la société civile sur le 11^{ème} FED ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de l'UE et des EM de faire le saut qualitatif pour considérer les OSC plutôt comme acteurs de gouvernance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambitions irréalistes en matière d'appui aux OSC (comme acteur de gouvernance) vu le volume de coopération ; - Manque de volonté politique à « pousser » le dossier société civile au sein de la DUE ;

²⁸ Ainsi que sur une mission complémentaire au siège de la Délégation de l'UE à Libreville (Gabon) .

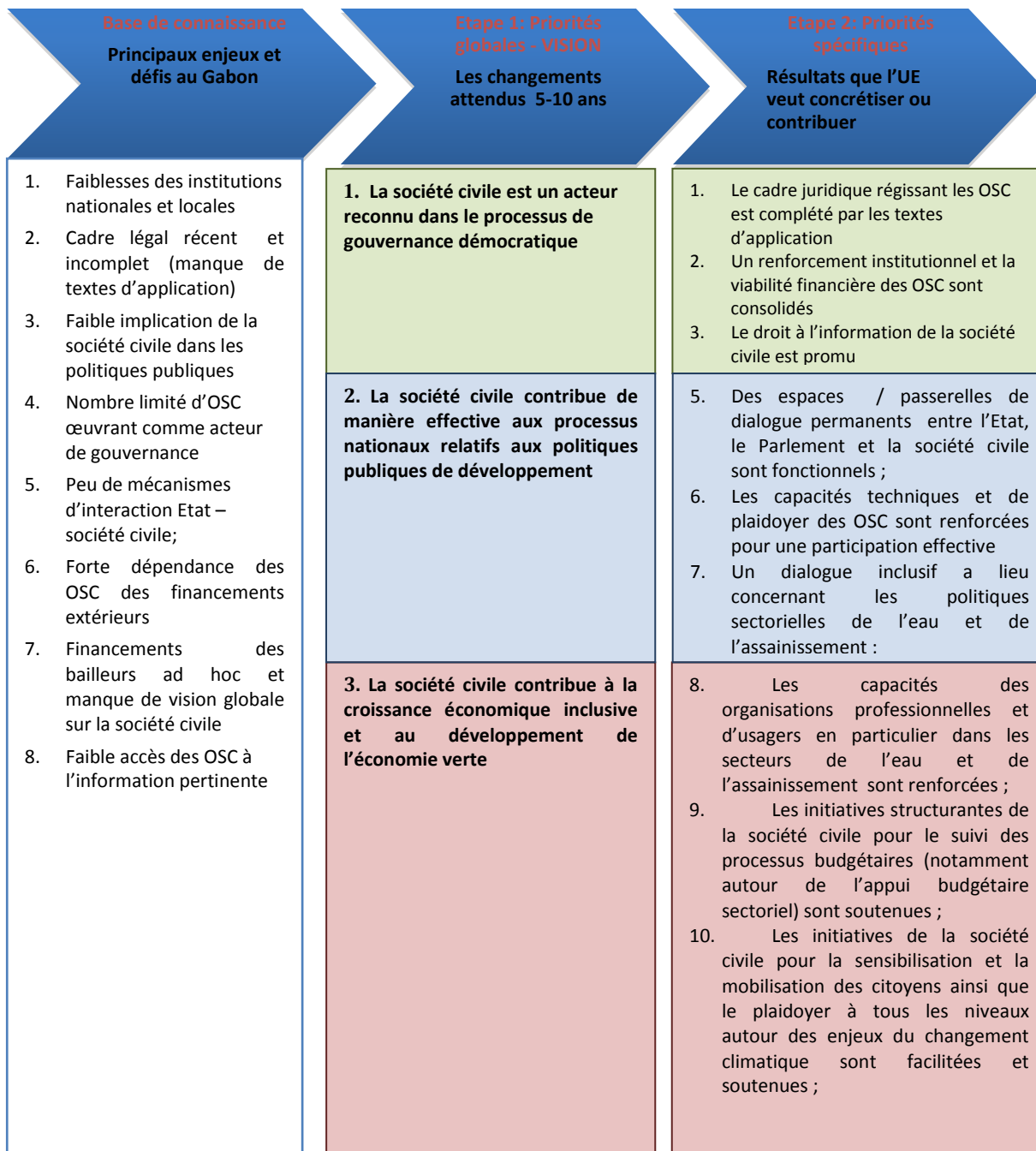
SECTION 3: PRIORITES

Après une série de consultations avec la DUE, les EM présents sur l'Archipel, l'Unicef et le PNUD, des représentants de la société civile et différents départements ministériels, **trois priorités globales avec une vision à long-terme** ont été identifiées. Elles représentent les changements structurels à moyen et long terme auxquels l'UE envisage d'aboutir à travers leur engagement avec la société civile de Sao Tomé-et-Principe.

Cette vision à long terme est également bâtie sur l'architecture de coopération actuelle (et les évolutions prévues) dans le pays, en prenant en compte les éléments du **contexte politique au niveau national et régional**.

Ces priorités globales sont ensuite été déclinées en priorités spécifiques, et présentent les résultats que l'UE et les EM ambitionnent d'obtenir ou de contribuer à la réalisation.

La figure ci-dessous présente la logique d'ensemble et les perspectives de la feuille de route pour l'engagement stratégique pour la société civile au Gabon. Une approche en deux étapes a été suivie pour la définition des priorités à partir de la base de connaissance qui correspond aux deux sections précédentes.



PRIORITE 1 La société civile est un acteur reconnu dans les processus de gouvernance démocratique

L'analyse menée dans le cadre de préparation de cette feuille de Route, ainsi que les consultations avec les acteurs sur le terrain, ont démontré que la société civile n'est pas encore un acteur pleinement engagé dans les processus de gouvernance démocratique du pays. Cela est dû à la fois à des contraintes liées à l'environnement favorable (faible application de la loi des ONG, manque de mécanisme d'interaction permanents avec gouvernement, et faible accès à l'information publique), ainsi que aux capacités institutionnelles et financières limitées des OSC qui les empêchent de s'engager sur des thématiques qui n'emmènent pas nécessairement des financements par les agences étrangères, qui ont l'habitude de concentrer leur financement projet sur la fourniture des services.

L'Union européenne s'engage à travers cette feuille de route à appuyer la société civile à fin qu'elle puisse jouer un rôle plus marqué dans les processus de gouvernance du pays. Elle s'engage, à travers la réalisation d'études et analyse du cadre légal, et des mécanismes et potentiels de financements des OSC, ainsi que le dialogue politique au tour de l'accès à l'information et l'appui aux initiatives de la FONG, les OSC et les médias, à atteindre les résultats suivantes :

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur(s) de résultat
1. Le cadre juridique régissant les OSC est complété par les textes d'application	<ul style="list-style-type: none">- La loi 8/2012 ou « la Loi des ONG » est divulguée et son application renforcée à travers l'élaboration et l'approbation des décrets nécessaires ;- Un mécanisme d'interaction Etat-OSC est identifié de manière participative et est fonctionnel graduellement
2. Un renforcement institutionnel et la viabilité financière des OSC sont consolidés	<ul style="list-style-type: none">- Un processus de réflexion sur les opportunités de financement durables (en particulier sources endogènes) est mené ;- Le mécanisme identifié est mis en place graduellement ;
3. Le droit à l'information de la société civile est promu	<ul style="list-style-type: none">- Un processus participatif conduit à l'adoption d'une loi d'accès à l'information opposable aux institutions étatiques ;- Un mécanisme opérationnel de diffusion et production de l'information pour la société civile est identifié et soutenu

PRIORITE 2 La société civile contribue de manière effective aux processus nationaux relatifs aux politiques publiques de développement

En plus de la reconnaissance de la société civile comme acteur de gouvernance démocratique du pays, l'Union européenne s'engage également à appuyer les OSC de Sao Tomé-et-Principe, les réseaux et fédérations à participer plus activement dans l'élaboration et au suivi des politiques publiques. Cela se fera surtout à travers un dialogue continu avec les autorités aux niveaux national et local, et le renforcement des capacités des OSC dans les techniques de plaidoyer, de recherche et d'analyse des politiques publiques.

L'Union européenne s'engage à travers cette Feuille à la facilitation et à l'appui de l'émergence d'espaces ou passerelles de dialogues permanents entre l'Etat et les OSC, au renforcement des capacités de plaidoyer et d'analyse des OSC, ainsi qu'à travers un dialogue inclusif dans les secteurs de concentration de l'UE dans le pays :

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur(s) de résultat
4. Des espaces / passerelles de dialogue permanents entre l'Etat, le Parlement et la société civile sont fonctionnels	<ul style="list-style-type: none">- Des espaces de dialogue et de concertation multi-acteurs sont mis en place et soutenus ;- Les initiatives propres de la société civile pour la participation à ces espaces sont appuyées ;
5. Les capacités techniques et de plaidoyer des OSC sont renforcées pour une participation effective	<ul style="list-style-type: none">- Des actions ciblées de renforcement de capacités de plaidoyer et d'analyse de la société civile sont soutenues;- Des alliances autour d'enjeux concrets entre OSC et institutions de recherche sont facilitées et soutenues ;
6. Un dialogue inclusif a lieu concernant les politiques sectorielles de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Une concertation multi-acteurs inclusive à lieu autour de la définition des priorités et des actions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement;- Une plateforme d'échange durable entre les différents intervenants est en place et fonctionne de manière régulière

PRIORITE 3 La société civile contribue à la croissance économique inclusive et au développement de l'économie verte

L'analyse menée dans le cadre de préparation de cette feuille de route, ainsi que les consultations avec les acteurs sur le terrain, ont démontré que la société civile n'est pas encore un acteur pleinement engagé dans les processus de développement économique du pays. Cela est dû à la fois à des contraintes qui liées à la difficulté de s'inscrire dans les enjeux globaux comme la mobilisation autour de la problématique du changement climatique qui affecte l'économie de l'archipel mais au aussi à la faible implication dans les processus budgétaires au niveau national et local.

L'Union européenne s'engage à travers cette Feuille de route à appuyer la société civile à fin qu'elle puisse assurer un rôle plus marqué dans les processus budgétaire en particulier le suivi de la mise en œuvre des appuis budgétaires (en particulier au niveau sectoriel), dans la mobilisation citoyenne autour des enjeux du changement climatiques et au renforcement de l'action des organisations professionnelles et d'usager, à atteindre les résultats suivantes :

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur(s) de résultat
8. Les capacités des organisations professionnelles et d'usagers en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions de structuration et de renforcement de capacités des organisations professionnelles et d'usagers sont menées ; - Les initiatives propres de plaidoyer de ces regroupements en particulier dans l'eau et l'assainissement sont soutenues ;
9. Les initiatives structurantes de la société civile pour le suivi des processus budgétaires (notamment autour de l'appui budgétaire sectoriel) sont soutenues ;	<ul style="list-style-type: none"> - Un guide pour l'implication des OSC dans les processus budgétaires est élaboré et diffusé; - Les initiatives des coalitions ou alliances de la société civile pour le suivi des processus budgétaires en particulier autour des appuis budgétaires sont appuyées;
10. Les initiatives de la société civile pour la sensibilisation et la mobilisation des citoyens ainsi que le plaidoyer à tous les niveaux autour des enjeux du changement climatique sont facilitées et soutenues ;	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions de sensibilisation des citoyens autour des enjeux du changement climatique initiées par des coalitions d'OSC sont appuyées; - Des initiatives de mobilisation citoyenne et de plaidoyer autour des enjeux du changement climatique sont facilités et soutenues.

SECTION 4: ACTIONS

Priorité 1
<p><i>Priorité globale : La société civile est un acteur reconnu dans les processus de gouvernance démocratique</i></p> <p><i>Priorités spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le cadre juridique régissant les OSC est complété par les textes d'application</i>- <i>Un renforcement institutionnel et la viabilité financière des OSC sont consolidés</i>- <i>Le droit à l'information de la société civile est promu</i>
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">• Cadre légal complété par les décrets d'application;• Une loi d'accès à l'information opposable aux institutions étatique est adoptée et mise en oeuvre;• Un mécanisme durable d'accès à l'information pour la SC est graduellement mis en place
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<ul style="list-style-type: none">- Analyse des besoins pour l'application du cadre légal en matière d'espace opérationnel pour les OSC et dissémination de cette information/ Loi 8/2012 « loi des ONG »- Capitalisation du travail effectué autour d'un projet de loi pour l'accès à l'information, la transparence et le contrôle social public ;- Etude sur les mécanismes de financement des OSC/ONG.- Etat des lieux des sources potentielles de financement endogène (publiques et privées).
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
<p>Aborder la question du cadre légal, de l'environnement propice et du manque d'un mécanisme permanent d'interaction Etat-société civile dans le cadre du dialogue politique sous article 8 de l'accord de Cotonou.</p> <p>Faciliter le dialogue et la création d'un espace de coordination entre le gouvernement, les partenaires au développement et les OSC, afin de promouvoir la transparence et l'accès à l'information, partager les documents importants et engager efficacement l'ensemble des acteurs dans l'accès à l'information publique.</p> <p>Améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds présents à STP, qui travaillent dans l'appui à la société civile, surtout dans le cadre des activités visées à renforcer les capacités des acteurs de la société civile locale (UE - Ambassade de Portugal).</p> <p>Interpeller les autorités nationales et le secteur privé présent au pays au sujet des sources potentielles de financement endogène.</p>
C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration
<p>Appui aux initiatives de plaidoyer des OSC pour la production de décrets d'application de la Loi 8/2012, ainsi que pour l'approbation d'un Projet de Loi pour l'accès à l'information (dialogue politique, programmes thématiques OSC-AL).</p>

Etude et processus conduisant à l'élaboration d'une loi d'accès à l'information (**Projet PRO-ISC PALOP – TL**)

Appui à la Fédération des ONG en matière de collecte et de diffusion d'informations pour renforcer son rôle de catalyseur entre les institutions de l'Etat, les OSC et les citoyens (**projet UE-ACEP-FONG en cours**).

Appui aux initiatives conjointes entre OSC et médias, afin d'accroître la prise de conscience sur les questions d'intérêt public, dans les zones rurales et urbaines (**projet UE-ACEP-FONG en cours**).

Appui aux initiatives de la société civile pour la promotion et la mise en œuvre des réformes des médias (**IEDDH**)

Promotion des activités de mentorat (« mentoring ») des ONG nationales et étrangères mieux structurées envers les organisations plus modestes (**Coopération Portugal**).

[Responsable DUE avec action conjointe avec EM]

Priorité 2
<p><i>Priorité globale : La société civile contribue de manière effective aux processus nationaux relatifs aux politiques publiques de développement</i></p> <p><i>Priorités spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des espaces / passerelles de dialogue permanents entre l'Etat, le Parlement et la société civile sont fonctionnels</i> - <i>Les capacités techniques et de plaidoyer des OSC sont renforcées pour une participation effective</i> - <i>Un dialogue inclusif a lieu concernant les politiques sectorielles de l'eau et de l'assainissement</i>
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Le paysage des acteurs qui agissent dans les secteurs de l'eau et l'assainissement est mieux connu ; - Des espaces d'échanges multi-acteurs Etat-société civile sont fonctionnels - Les capacités de proposition des OSC sont accrues
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie fonctionnelle des acteurs de la société civile dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement - Etude d'analyse critique des cadres de concertation / espaces d'échange existants entre Etat-société civile ;
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de la mise en place d'espaces de dialogue et de concertation multi-acteurs (Dialogue politique) ; - Appui financier et technique aux initiatives propres de la société civile pour la participation à ces espaces ; - Soutien aux alliances autour d'enjeux concrets entre OSC et institutions de recherche pour le renforcement des capacités de proposition des OSC - Facilitation d'une concertation multi-acteurs inclusive à lieu autour de la définition des priorités et des actions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement - Appui à l'émergence et au bon fonctionnement d'une plateforme d'échange durable entre les différents intervenants dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la FONG dans la mobilisation des OSC pour promouvoir leur participation dans les cadres de concertations nationaux et locaux (projet ACEP-FONG en cours). - Appui financier et technique aux initiatives propres de la société civile pour la participation dans les espaces d'échange multi-acteurs (Programme ANE-AL, coopération portugaise) - Soutien aux alliances autour d'enjeux concrets entre OSC et institutions de recherche pour le renforcement des capacités de proposition des OSC (Programme ANE-AL) - Facilitation concertation inclusive des acteurs dans les secteurs eau –assainissement et mise en place plateforme d'échange durable, cartographie des acteurs dans les secteurs de l'eau assainissement et analyse critique des cadres de concertation existants (11^{ème} FED, Appui budgétaire sectoriel) <p>[Responsable DUE avec action conjointe avec EM et PNUD, ON]</p>

Priorité 3
<p><i>Priorité globale : La société civile contribue à la croissance économique inclusive et au développement de l'économie verte</i></p> <p><i>Priorités spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les capacités des organisations professionnelles et d'utilisateurs en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont renforcées</i> - <i>Les initiatives structurantes de la société civile pour le suivi des processus budgétaires (notamment autour de l'appui budgétaire sectoriel) sont soutenues ;</i> - <i>Les initiatives de la société civile pour la sensibilisation et la mobilisation des citoyens ainsi que le plaidoyer à tous les niveaux autour des enjeux du changement climatique sont facilitées et soutenues.</i>
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Des coalitions d'OSC procèdent de manière régulière à une revue critique du budget national - Les actions de plaidoyer des organisations d'utilisateur dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement conduisent à une amélioration de l'accès des citoyens aux services - Des actions de plaidoyer autour des enjeux du changement climatique sont menées
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des capacités de proposition et d'intervention des OSC dans le secteur de l'eau et de l'assainissement - Réalisation d'un guide pratique pour l'implication des OSC dans les processus budgétaires

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Facilitation de l'intégration du rôle des OSC autour de la mise en œuvre de l'appui budgétaire (Dialogue politique sous article 8 de l'accord de Cotonou) ;
- Appui technique et financier à des actions de structuration et de renforcement de capacités des organisations professionnelles et d'utilisateurs;
- Appui des initiatives propres de plaider des regroupements d'OSC en particulier dans l'eau et l'assainissement;
- Facilitation de l'émergence de coalitions ou alliances de la société civile pour le suivi des processus budgétaires en particulier autour des appuis budgétaires;
- Appui des actions de sensibilisation des citoyens autour des enjeux du changement climatique initiées par des coalitions d'OSC;
- Facilitation et soutien des initiatives de mobilisation citoyenne et de plaider autour des enjeux du changement climatique;

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- Appui des actions de structuration d'organisations professionnelles et d'utilisateurs dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, appui aux coalitions pour le suivi des processus budgétaires (**11^{ème} FED, Appui budgétaire sectoriel**)
- Appui des initiatives des OSC autour des enjeux du changement climatique (**PIR 11^{ème} FED, coopération Portugal, programme thématique ANE-AL**)
- Appui au développement de plans locaux de développement (définitions des priorités, stratégies de développement et de mise en œuvre efficaces), par la coopération entre les AL, les OSC, le secteur privé et les autorités nationales, en tenant compte de la cohésion sociale (**programme thématique OSC-AL et PNUD**).

[Responsable DUE avec action conjointe avec EM et PNUD, ON]

5 TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE

Pays: Sao Tomé-et-Principe		
Processus		
Domaine	Indicateur	Réalisation
Participation des Etats membres à l'élaboration de la feuille de route	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	- Invitation à contribuer à l'élaboration de la feuille de route élargie à... - Contributions reçues et intégrées de la part du Portugal et de la France. - Echanges avec les partenaires au développement (PNUD, UNICEF etc.) lors d'une session organisée à São Tomé le 4 novembre 2014.
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi.	- Un atelier avec la société civile locale a été organisé le 5 novembre 2014. Les priorités ont été identifiées et discutées lors de cette séance de travail interactive qui a compté la présence des représentants de 40 OSC ;
Actions conjointes	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	A compléter lors de la première révision
Résultats		
Priorité	Indicateurs	Réalisation
1. La société civile est un acteur reconnu dans les processus de gouvernance démocratique	Voir section 3	A compléter lors de la première révision
2. La société civile contribue de manière effective aux processus nationaux relatifs aux politiques publiques de développement	Voir section 3	A compléter lors de la première révision
3. La société civile contribue à la croissance économique inclusive et au développement de l'économie verte	Voir section 3	A compléter lors de la première révision